

Compte-rendu réunion de conseil du 12 décembre 2024

Tous les conseillers sont présents

Commission Locale des Charges Transférées

Le conseil municipal valide le montant de 48 488 € qui est identique aux années précédentes, la communauté d'agglomération Mont St-Michel Normandie verse chaque mois 1/12^{ème} de cette somme.

Transfert des biens du CCAS vers la Commune

Le CCAS n'a plus d'existence légale depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les services des impôts nous ont conseillé de faire le transfert des biens (quelques parcelles de terre) de cet ancien organisme vers la commune. Le conseil charge Maître YONNET de faire les démarches correspondantes.

Parcelles de terrain

_ Mr JOURDAN demande l'achat par la commune de 2400 m² environ, de terrain constructible au lieu-dit « la guyonnière ». A charge pour la commune de faire diviser le terrain par un géomètre (2 à 3 parcelles) et de trouver des personnes intéressées par la construction de maison individuelle. Le conseil émet un avis favorable à ce dossier qui sera inscrit au budget 2024.

_ Maître Yonnet a fait parvenir un courrier en Mairie pour proposer à l'achat une parcelle (11 543 m²) au lieu-dit « la bréhairie », terrain classé en zone agricole à ce jour. Nous attendons des retours d'informations sur ce terrain. Le sujet reviendra en débat le moment venu.

Prime pouvoir d'achat

Le conseil accorde la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents suivant la réglementation en vigueur en fonction de la rémunération et au prorata du temps de travail.

Questions diverses

_ Les panneaux de nom des routes, rues, impasses et chemins sont commandés. Mise en place au cours du prochain semestre.

_ La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 5 janvier à 20 h30. Ouvert à toute la population.

